L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 8 DECEMBRE 1836.

REJOUISSANCE PUBLIQUE.

Une longue et brillante salve d'artillerie, tirée dans la journée d'hier, a annoncé à tous les habitans de la cité le dernier triomphe du parti démocratique dans les élections qui viennent d'avoir lieu du Président des Etats-Unis—MARTIN VAN BUREN. Il est inutile de dire que cette réjouissance publique a été la conséquence du vote que venaient de donner les cinq électeurs élus par l'Etat de la Louisiane, Messieurs Plauché, Landry, Scott, Mouton et Bossier.

L'état actuel des livres de souscription de la Compagnie de Navigation de l'Océan, par le moyen de la vapeur, est comme suit:

	Actionnaires.	Actions	Sommes.
Lundi 5 déc.	50	871	$87,100
Mardi 6 déc.	117	1122	112,200
Merc. 7 déc.	55	590	59,000
Total	222	2583	$258,300
Le fonds capital n'est que de			500,000

Dessèchement du faubourg Tremé.

En rendant compte de l'épreuve faite, lundi dernier, d'une roue destinée au dessèchement du faubourg Tremé, nous avons témoigné la satisfaction qu'avait causée aux assistans l'écoulement rapide donné aux eaux du canal Girod; et par conséquent de l'utilité de cette machine pour rejeter dans le bayou St. Jean une masse d'eaux donnée; or, nous n'avons été que justes en appréciant une application si remarquable de la science hydraulique. Quelques personnes, tout en avouant la puissance de la machine en question, ont élevé des objections sur son utilité, en cherchant à prouver l'impossibilité d'un dessèchement dans un terrain qui n'offrait pas une pente suffisante pour l'écoulement des eaux à une si grande distance. La pente totale étant de sept pieds, suffirait sans doute à l'égouttement si elle était continue, et dès lors l'observation tomberait d'elle même puisqu'il ne faut que six pouces de pente pour faire faire à l'eau un mille à l'heure. Il n'en est pas ainsi, et cette pente devient presque nulle à partir de la nouvelle prison. L'argument resterait dès lors dans toute sa force, si l'on supposait que la compagnie du dessèchement eût prétendu concentrer ses moyens sur un seul point, mais, la sagesse de ses vues l'a porté à examiner sous tous ses aspects un objet de si grande importance; et, comme la direction des pentes de terrain varie de rhumb, et que le versant des eaux n'est pas uniforme, il n'est pas à mettre en doute que les efforts de la direction de ces travaux ne se portent sur différentes sections de terre à dessécher; et que la force imposante de deux machines à vapeur, égale à 94 chevaux, ne soit plus tard divisée. Nous ne sommes pas de ceux qui ne voient que les vices d'une entreprise quelque utile qu'elle soit; et nous tachons, au contraire, de nous pénétrer des intentions d'exécution, après nous être assurés de l'importance de l'entreprise. Nous considérons le dessèchement de tous les derrières de la ville comme un des plans les plus utiles pour l'accroissement, et aussi pour la salubrité d'une ville vers laquelle se portent à l'envi le commerce de l'Ouest, et la population la plus active. Une pensée telle que celle qui rend à la production un espace qui semblait naguères destiné à la stagnation d'eaux pestilentes, et qui faisait le désespoir des amis de l'humanité par les dangers qu'il comportait sous le rapport hygiènique; une telle pensée, disons nous, n'est pas une simple spéculation, c'est un bienfait pour le pays! Mais l'utilité du dessèchement n'est plus une question, et c'est sa possibilité qui est révoquée en doute. Ce doute même semble établi en principe: et nous avons lu dernièrement que l'on regardait les dessèchemens comme illusoires partout où ils sont entrepris. Heureusement pour la compagnie de la Nouvelle Orléans, les exemples de succès ne manqueront pas et sans compter la Hollande, et ses colonies de Batavia et de Demerary sorties du sein des eaux, nous pouvons citer en France les dessèchemens des marais de Carcassonne, et ceux des environs de Napoléon ville en Poitou, qui ont rendu à l'agriculture des milliers d'acres des terres les plus riches. La science hydraulique, au reste, n'est pas une science conjecturale; et, comme le disait le général Bernard en parlant du projet de couper les Florides par un canal de grande navigation: "Que l'on donne à un bon ingénieur de l'argent et des bras, et il n'y aura rien d'impossible."

Rassurons-nous donc au sujet d'une entreprise locale qui, tout importante qu'elle soit, n'a rien qui puisse surpasser les moyens à employer; et croyons que le zèle de la Direction, et que la capacité des ingénieurs qu'elle emploie ou qu'elle consulte, suffiront de reste pour mener à fin un projet dont les résultats sont incalculables pour le bien être des citoyens de la 1re. Municipalité, et pour celui de tous les propriétaires qui sont appelées à jouir du bienfait d'une si belle conception.

De la difficulté du Chauffage.

La pénurie des élémens du chauffage est telle qu'elle doit appeler l'attention de l'autorité. La rigueur de la saison se fait à peine sentir, que les ressources sont épuisées dans les chantiers de bois de chauffage, ainsi que dans les magasins de charbon de terre. Ce dernier article surtout, devenu si nécessaire depuis plusieurs années, se trouve porté à un prix tel, que les artisans qui en font usage pour leurs travaux, et que les familles qui l'avaient adopté comme moyen économique de chauffage, s'en trouvent absolument dénués. Nous aurions peine à retracer le tableau des souffrances de la classe peu fortunée; et l'on pourrait nous taxer de vouloir *faire effet* si nous disions que des enfans, mourans de froid, ont été portés par leurs pauvres mères chez des voisins dont l'humanité leur a ouvert le foyer. Mais, laissons de côté les motifs qui pourraient exciter une juste indignation contre l'imprévoyance et plus encore contre l'insouciance qui réduisent toute une ville à endurer un froid insolite!

Nous voyons, chaque jour, arriver des chalans chargés de charbon de terre, mais, au lieu de les faire livrer à la consommation, l'administration les laisse enlever par la Compagnie de l'éclairage par le gaz—Nous pensons que les nécessités du public doivent l'emporter sur l'utilité de l'éclairage, et que, d'ailleurs, la compagnie qui en a fait l'entreprise devait s'approvisionner spécialement sans se permettre un accaparement nuisible à tous les citoyens, et certainement contraire aux règles d'une bonne administration. Nous engageons donc nos mandataires à vouloir bien s'occuper d'une question réellement vitale, et à prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser un monopole criant, en exigeant que les chalans de charbon se rendent à quai, et vendent au détail leur denrée. C'est une mesure toute simple, et qui ne doit pas souffrir plus d'obstacles que celle qui s'oppose à l'accaparement des farines ou du pain. Que dirait-on d'un homme qui achèterait toutes les farines ou tout le pain, non seulement pour y faire son bénéfice, mais encore pour les retirer de la consommation. Il en est de même du charbon que l'on détourne de la consommation pour l'employer en gaz; et l'on ne peut que blâmer, et non plaindre, les chefs d'une entreprise utile sans doute, qui ont eu assez peu de prévoyance pour se trouver à court de matières première dès l'entrée de la saison, et qui sont forcés d'envoyer des émissaires jusqu'au Natchez, afin d'y accaparer les chalans de charbon qui descendent pour approvisionner le marché de la ville.

Remettons nous en avec confiance aux dispositions que ne manquera pas de prendre le Conseil de Ville; et soufflons patiemment dans nos doigts, en attendant que les cargaisons non accaparées de charbon nous permettent de nous ébattre au coin du feu.

LE TARIF.—*Suite et fin.*

Nous regrettons sincèrement que des circonstances majeures ne nous aient pas permis d'offrir avant ce jour à nos lecteurs le complément des réflexions que nous a suggérées l'importante question du tarif: et notre regret, en cela, est d'autant plus grand, que le point de vue nouveau sous lequel nous allons envisager le sujet entamé, est de nature à mériter la plus minutieuse attention de tous ceux de nos concitoyens qui se sont identifiés avec les intérêts de la Louisiane, et qui désirent voir la prospérité de ce pays reposer à jamais sur des bases les plus solides. Or, comme ce dernier point de vue est le résultat de toutes nos observations premières, il est à craindre que l'intervalle qui s'est écoulé depuis la publication de notre dernier article ne diminue le degré d'intérêt qu'aurait attiré celui-ci s'il eut été offert immédiatement après l'autre, et tandis que tous les esprits étaient encore pénétrés de la nature du sujet et des argumens dont nous faisions usage pour le discuter.

Quoiqu'il en soit, néanmoins, nous nous efforcerons de notre mieux à réparer ce désavantage; et tout en nous appliquant à donner à ce dernier numéro toute la force et la précision qu'il comporte, nous avons lieu d'espérer aussi que nos lecteurs l'accueilleront avec bienveillance, en ce qu'il est spécialement consacré aux intérêts généraux du pays.

Un point important sur lequel nous croyons devoir préalablement appeler l'attention de nos concitoyens, c'est que, des vingt six états dont se compose maintenant l'Union Américaine, la Louisiane est le seul qui cultive la canne à sucre et qui en retire une de ses plus grandes richesses territoriales. Or, comme l'industrie louisianaise a toujours été considérée comme un objet de bien faible importance, tant par les habitans des autres parties de la confédération que par le congrès général lui-même, il en est résulté que lorsque les députés de la nation ont été appelés à modifier le système de tarif et à y apporter telles réductions qui donnent par contre-coup [illegible] le commerce d'exportation des Etats-Unis et faire baisser le prix des marchandises y importées, ils ont agi sans hésiter, pensant que le peuple trouverait de grands avantages dans le nouvel ordre de choses.

Une autre circonstance qui a pu être également d'un grand poids aux yeux du Congrès, et qui l'aura décidé sans doute à diminuer de trois cents les droits jusqu'alors imposés sur les sucres étrangers, c'est que, n'ayant (grâce à l'efficacité des services rendus par nos représentans à Washington) aucune donnée positive sur laquelle il pût équitablement établir le tarif des sucres, il a pensé qu'en arrangeant les choses de manière à ce que la Louisiane retirât de cinq sous et demi à six sous de cette denrée ses planteurs n'éprouveraient aucun préjudice, tandis que d'un autre côté la masse de la nation trouverait d'abord dans les colonies un meilleur profit à faire sur les marchandises d'exportation, et se procurerait ensuite à meilleur marché un article qui lui est devenu d'une utilité première.

Nous croyons dans nos numéros précédens avoir démontré d'une manière claire et évidente qu'il était impossible aux planteurs de la Louisiane de trouver leur compte à ne retirer que cinq sous et même cinq sous et demi de leur sucre, tandis que les colonies pourraient faire de grands bénéfices, encore qu'elles auraient à supporter de nouveau les droits qu'elles paient actuellement sur cette denrée. Il est inutile de reproduire ici les argumens dont nous avons fait usage pour prouver cette assertion. Ainsi donc, si la Louisiane souffre considérablement de l'état actuel des choses, combien plus souffrirait-elle, si, à la prochaine session du Congrès, une nouvelle réduction dans le tarif des sucres étrangers venait encore à s'opérer.

Il est impossible cependant de nier que, si cette importante question vient à être agitée au prochain congrès les députations de vingt-cinq Etats ne demanderont pas en premier lieu à réduire de nouveau les impositions qui pèsent sur les sucres étrangers. Cette assertion qui, de prime abord, peut paraître dénuée de fondement repose néanmoins sur la vérité toute entière. En effet, il n'est pas un seul Etat de l'Union qui ne soit engagé dans une guerre de commerce d'exportation plus ou moins étendu avec les colonies, surtout avec l'île de Cube; et l'on sait que cette dernière a établi par l'organe du gouvernement de la Péninsule comme l'ultimatum de sa volonté ferme et inébranlable, que tant que les sucres ne seraient pas plus favorisés qu'ils ne le sont dans les marchés américains, elle continuerait à titre de représailles à maintenir dans leur *statu quo* les impositions exorbitantes qu'elle a décrétées sur la généralité de nos produits. Or, en quoi consistent ces produits? En farines et autres provisions de toute espèce en tabacs et articles manufacturés, dont le montant est d'une importance si manifeste pour ces vingt-cinq Etats qu'ils ne balanceront pas d'un seul moment à obtempérer au vœu de l'île de Cube, quelque soit d'ailleurs le tort que la Louisiane devra éprouver par suite d'une semblable concession.

Ce sera sans doute une époque de grande calamité pour notre pays que le jour où nous verrons le congrès général de Washington adopter une mesure dont il nous est impossible de reconnaître, en quoi que ce soit, ni la sagesse, ni l'utilité, ni l'urgence extrême. Une mesure qui ne tendra à rien moins qu'à plonger l'industrie louisiannaise dans l'inercie la plus complète, la ruine et la désolation. Ce résultat sera infaillible, à moins que nos concitoyens, profitant de toutes les ressources que la nature a léguées au pays ne consentent à abandonner une culture qui leur deviendra tout-à-fait onéreuse pour se livrer à d'autres genres de travaux plus profitables pour eux, et plus étroitement liées avec le brillant avenir qui se prépare pour cet état et que rien que la catastrophe dont nous avons parlé ne saurait jamais réaliser.

Si la nature du sol de la Louisiane ne permettait que la culture de la canne à sucre, certes ce beau pays serait bientôt perdu à en juger par les dispositions peu favorables que nos concitoyens des autres Etats de l'Union manifestent à son égard. Mais Dieu merci le Pactole roule sur ses plaines fécondes. Sur tous les points de son territoire il y a des richesses à recueillir; et pour peu que l'industrie veuille s'y déployer sous toutes les formes qu'elle est susceptible de prendre, il n'y aura plus pour elle de danger à redouter de la part du Congrès, ni du reste de la confédération américaine.

Examinons en effet quelles sont les mesures que possède la contrée: Nous trouvons que, en outre de la fertilité de son terroir qui lui permet de cultiver avec avantage le coton, article si vivement recherché par toutes les manufactures du vieux et du nouveau Continent, elle reçoit encore par son fleuve majestueux le tribut de tous les Etats de l'Ouest. Près de six cent mille balles de coton viennent affluer annuellement dans ses entrepôts, et la possession en première main de cette precieuse denrée lui permet d'entrer en lice et de disputer les palmes du triomphe à tous les pays manufacturiers du monde, sans en excepter aucun.

Nous avons calculé que la différence dans le prix des cotons à la Louisiane et dans le Nord était d'environ quatre cents, au désavantage de celui ci, y compris assurances, frêt, commission, &c. sur le retour de cette denrée une fois manufacturée. Que deviendrait donc le Nord—le Nord qui voudrait par un acte inconsidéré du Congrès détruire à jamais la culture de la canne à sucre dans notre pays, du jour où celui-ci dirait; "et nous aussi nous allons établir des manufactures et remplacer par ce nouveau genre d'industrie celle que vous nous avez forcé à sacrifier?" Que fera-t-il disons nous lorsqu'il se verrait dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec nous? Il fermerait ses atteliers et essaierait peut être de la fabrique du sucre de betteraves. Mais ne serait-il pas trop tard alors? Et que retirerait-il d'ailleurs de cette denrée après que l'imposition sur les sucres étrangers de 2 1[2 à 3 cents aurait été réduite à 1 1[2 et 2 cents? Il faudra alors pour protéger l'industrie des Yankees et autres, modifier de nouveau le tarif et y introduire des surcharges tout en leur faveur.

Nous le répétons pour la dernière fois, et puisse notre voix être bien entendue dans toutes les parties de l'Union: que la réduction, s'il doit en exister jamais aucune dans le tarif actuel, ne s'opère qu'après que l'on aura mis dans la balance de la plus stricte équité tout ce que chacun des Etats a droit d'attendre du Congrès, tant pour son bien être actuel que pour sa prospérité future.

Quant à nous, bien que nous voyons dans l'accomplissement d'une pareille mesure qu'un incident qui tend à priver la Louisiane d'un de ses plus beaux revenus territoriaux, cependant nous avons pleine confiance qu'elle réparera facilement cette perte par d'autres productions non moins riches et moins faciles à exploiter. L'industrie louisianaise (que l'on nous permette la comparaison) ressemble à l'hydre de Serne: que l'on en coupe une branche, il en renaîtra cent autres pour remplacer celle qui aura été détruite.

NOUVELLES DIVERSES DE FRANCE.

—Le duc de Nemours fera partie de l'expédition de Constantine, qui est décidément arrêtée. Le duc d'Orléans restera à Paris, les deux princes ne devant jamais, d'après des dispositions nouvellement prises, aller en guerre tous les deux à la fois.

—Le departement de la Seine-Intérieure ne possède pas moin de 240 filatures de coton, qui fournissent 243,000 kilog. de filés par semaine.

L'industrie rouennaise cotonnière, dans ses diverses branches ci-après spécifiées, procure du travail à 107,000 ouvriers, savoir: Les filatures de coton qui mettent en mouvement à peu près un million de broches, font vivre 21,000 ouvriers;

Les ateliers de construction de machines à filer, leur réparation et entretien, en occupent 5,000, menuisiers, tourneurs, forgerons, limeurs, ajusteurs, fondeurs d'engrenage, fondeurs de cuivre, de zinc, d'étain, etc;

Le tissage en emploie 65,000 tisserans, rosiers, lamiers, traineurs, bobineurs, contre-maîtres et porteurs;

Dans les teintureries de grand et de petit teint, 5,000 travailleurs se livrent aux manipulations qui s'y pratiquent; 9,000 autres sont répartis dans les fabriques de toiles peintes;

Le travail, du boutage et de la fabrication des cardes qui naguère employait 6,000 femmes et enfans, s'opère aujourd'hui au moyen d'une machine très ingénieuse, et n'occupe pas au delà de 2,000 ouvriers.

Si l'on veut énumérer tous ceux qui, dans le département de la *Seine Inférieure*, attachent leur existence au commerce du coton, tels que blanchisseurs, apprêteurs, fabricants de bretelles, de rubans, de bonneterie, enfin les négocians et marchands dépendans de cette industrie, avec leurs commis et employés, on trouve que 150,000 familles, plus de 400,000 individus sont intéressés aux succès comme aux revers de l'industrie cotonnière.

—*Forces militaires de la Suisse.*—Les contingens fédéraux s'élèvent à 66,332 hommes; et comme chaque canton dépasse sa quote part, on peut les porter hardiment à 72,000 miliciens, dont les plus âgés (à l'exception des officiers et sous officiers) n'ont guère plus de 30 ans. Il faut ajouter à l'étranger, et qui doivent toutes rentrer dans leur patrie en cas de guerre.

La Suisse, outre les contingens fédéraux, possède des réserves cantonnales dont le nombre n'est pas fixé, mais qu'on peut élever à 6 hommes sur 100, ce qui fait bien, non compromise le contingent, 120,000 hommes âgés de moins de 45 ans, qui ont presque tous passé par les contingens, et sont, comme aux armées, equipés et organisés. Viennent ensuite les hommes qui ont achevé leur tems dans les réserves, et dont le nombre est encore inconnu; mais la plupart, âgés de 45 à 60 ans, seraient prêts à combattre pour leurs familles et leurs propriétés.

Ainsi la Suisse possède, en contingens fédéraux	72,000 hommes.
En troupes capitulées qui doivent rentrer dans leur patrie en cas de guerre	10,000 "
En réserves cantonnales, organisées fédéralement	120,000 "
Effectif	202,000 hommes

Plus, en hommes sortis des réserves, de l'âge de 45 à 60 ans, un nombre inconnu.

—On assure que le projet de loi sur le sucre indigène que le ministre des finances doit présenter à la Chambre des Députés, au commencement de la session nouvelle, n'est pas encore prêt. M. Duchâtel, qui veut compléter son instruction sur la matière, se propose de faire un voyage dans les départemens du Nord, avant l'ouverture des chambres; il visitera les fabriques de sucre de betterave.

—Il vient d'être frappé, comme essai, à l'hôtel des Monnaies de Paris, des pièces de 2, 3, 5 et 10 centimes, en métal de cloches, avec des coins exécutés par M. Domart. Ces pièces portent d'un côté l'effigie du Roi, et de l'autre la légende: Dieu protège la France, avec la valeur de la pièce au milieu. Ces nouvelles pièces ont été exposées hier au Musée monétaire.

ETAT DES FINANCES DE L'EUROPE.

On a beaucoup parlé depuis quelque temps de crises financières et commerciales; on a cru un moment que les bourses de Londres, d'Amsterdam et de Paris étaient menacées de catastrophes plus ou moins sérieuses. Soit que ces craintes aient été réelles, ou qu'elles aient été exagérées, il n'en est pas moins vrai que l'attention des banquiers et capitalistes a été vivement excitée. On a cherché de remonter aux causes qui pouvaient déterminer ou prévenir les malheurs que l'on redoutait.

Avant d'examiner nous-mêmes la question, il nous parait essentiel de poser des chiffres. Voici ceux que nous trouvons dans un travail important, par M. Frédric Fayot, qui a été fait sur les finances de l'Europe. Sans accepter ni contester en ce moment les sommes que nous reproduisons, sans nous prononcer, avant un plus ample informé, sur les consequences que l'auteur semble vouloir tirer de ses calculs, nous croyons faire chose utile à nos lecteurs en leur donnant connaissance d'un travail incontestablement appelé à jeter quelques lumières sur les causes de l'agitation qui se manifeste depuis quelque temps dans le monde financier. Ce document fera voir si la baisse et la hausse des fonds doivent être systématiquement attribuées à des jeux de bourse, ou s'il faut leur assigner une cause plus générale, plus dépendante de la marche actuelle des choses dans les pays où l'ordre est troublé, comme dans ceux dont l'avenir politique offre de bonnes garanties.

La masse des dettes émises et inscrites dans les grands états de l'Europe s'élève à plus de 37 miliards de francs.

Grande Bretagne, 21,000,000,000. Hollande et Belgique, 4,000,000,000. Espagne, 2,000,000,000, dette extérieure et intérieure portant intérêt; plus 2,000,000,000, dette sans intérêts, mais en circulation sur toutes les places de l'Europe, France, 4,000,000,000. Russie, 1,000,000,000, dette extérieure en Hollande et en Angleterre. Prusse, 500,000,000. Autriche, 1,000,000,000. Portugal, 500,000,000. Dannemark, Bavière, Wurtemberg, Bade, Suède et Norwège, Piémont, Etats du Pape, 750,000,000. Naples. 500,000,000. Total, 37,250,000,000 frs.

Le capital monétaire des principaux pays de l'Europe était naguère estimé à cinq milliar de francs.

France.	2,200,000,000	Italie.	250,000,000
Gr. Bretag.	1,100,000,000	Prusse.	220,000,000
Espagne.	450,000,000	All. et Suisse.	210,000,000
Holl Belg.	300,000,000	Portugal.	150,000,000
Autriche.	275,000,000		
		Total	5,155,000,000

Si l'on défalque 5 à 600 millions, total des sommes exportées d'Angleterre de 1816 à 1825, et absorbées par les emprunts du Mexique, de la Colombie, du Chili, de Poyais, du Pérou, de l'Australie, de Guatimala, de Guadalaxara, et encore 4 à 500 millions exportés pendant les dernières années pour la Russie, l'Espagne et les Etats Unis d'Amérique, les quatre milliards de numéraire qui restent sont en présence de plus de 37 milliards de papiers, chiffre total des dettes publiques flottantes de l'Europe en circulation sur toutes les places

Les révolutions qui agitent l'Espagne et le Portugal paralysent déjà et pourraient, en se développant, détruire quatre milliards et demi de ces valeurs écrites et courantes.

La crise de 1825, presente encore à tous les esprits, avait été amenée par les pertes de la dépréciation d'un milliard nominal d'emprunts faits en Angleterre de 1816 à 1825 par les Amériques espagnoles. Aujourd'hui le fait serait bien autrement grave, puisqu'il y a quatre milliards et demi de valeurs espagnoles et portugaises en péril par suite des changemens qui se succèdent en Espagne et en Portugal; ces perturbations, suivant quelques hommes d'état anglais qui sont au pouvoir, ne s'arrêteraient pas à l'Espagne, elles deviendraient imminantes en Pologne, en Suisse, en Piémont, à Naples, à Rome, en Belgique, en Hollande, si l'anarchie espagnole arrive à son but. La France elle-même, malgré l'habileté de son gouvernement peut être agitée. Un de ces cas échéant voici ces conséquences. Il y aussitôt de 10 à 15 millions de papiers qui manquent de point d'appui, de possibilité de négociations; alors vient cette *conflagration des crédits publics* que l'empereur Napoléon a prédite à Sainte-Hélène. Les papiers publics tombent et frappent dans leur chute tous les marchés européens.

Le maximum du numéraire européen est présentement de 4 milliards, avec lesquels il faut soutenir le cours de 37 milliards de fonds publics et de 20 milliards d'actions et de billets de banque, d'actions de canaux, chemins de fer, etc., et tout le papier de commerce en circulation.

Ainsi 57 *milliards* de valeurs en papier, menacées positivement pour un grand tiers d'une totale par l'absorbtion du capital territorial sur lequel ils reposent dans les pays révolutionnés, se trouvent en présence seulement de 4 *milliards* de numéraire. Probablement la moitié au moins de ce numéraire se retirerait de la circulation, s'il arrivait quelque grande crise; cette crise pouvant menacer tous les marchés, serait épouvantable et effacerait celle qui a frappé toutes les places de l'Europe en 1825: on se rappelle que les 5 pour cent anglais ont baissé alors de 19 pour cent.

Beaucoup d'esprits attentifs et expérimentés dans la haute banque croient donc tous à des difficultés. Dans leur opinion, une maladie financière commence; ils étayent cette opinion de faits les plus décisifs et les plus récens. En voici quelques uns:

Plusieurs compagnies financières, ayant pour chefs MM Rotschild, avaient proposé au gouvernement napolitain la conversion en rente de 3 pour ct. de la dette du royaume des Deux-Siciles, aujourd'hui en 5 pour cent. Un traité rédigé allait être signé avec M. Rotschild et les compagnies Mais ceux-ci, à qui ce marché offre d'immenses avantages ont reculé parceque la tranquilité du royaume de Naples leur a paru pouvoir être compromise.

Le gouvernement russe, qui avait refusé si nettement, dans ces dernières années, toutes les propositions d'emprunt qui lui ont été apportées de Londres et de Paris à 115 fr. pour 5 fr. de rentes en 3 pour ct. vient de se raviser. En conséquence, il a envoyé à Francfort et à Amsterdam le *Rotschild* de la Russie, M. Stiglitz, banquier de la cour. Ce personnage, arrivé ces jours derniers, a reçu la mission de créeer l'emprunt proposé, rejeté par le ministère russe malgré l'empereur Nicolas, dès les premières ouvertures: mais aujourd'hui il n'est plus possible à cette puissance de contracter au-dessus de 85 pour 3 fr. de rente. C'est jusqu'ici la seule offre obtenue par l'agent à Londres.

Voici d'autres faits qui spécifient les causes de la crise financière.

L'exportation de l'or faite pour l'Amérique, depuis un an, est evaluée:

En Angleterre, lieu de l'envoi, et sur documens	145,000,000
En Hollande, deux emprunts ont eu lieu, formant ensemble 60 millions; envoyé moitié	30,000,000
En France, l'indemnité allouée au gouvernement, 18 millions. Puis empt Hottinger, 14 millions	32,000,000
Ainsi il est parti pour l'Amérique	207,000,000

Exportations pour l'Espagne, depuis deux ans:

Prêt fait à M. Martz de la Rosa par Mrs. Rotsch ld frèr	20,000,000	
Emprunt Ardoin	60,000,000	
Prêts et avances sur la mine de mercure	20,000,000	120,000,000
Titres émis partiellement sur les places de Paris, Anvers, Amsterdam et Londres par les ministères Mendizabal, et Isturitz	20,000,000	
Total du numéraire qui est sorti de France et d'Angleterre		327 000,000

Le quel est représente aujourd'hui par des titres en papier ayant 20 pour cent de valeur.

Ajoutez l'or envoyé à don Carlos, alors vous trouvez que l'Espagne a enlevé 100,000,000 qui n'ont que peu ou point de chance de retour. Les fonds attendus d'Amérique n'arriveront évidemment qu'à une époque éloignée, puisque cet argent est employé à des affaires industrielles qui ne peuvent donner de produit que dans une ou plusieurs années. Si on suppose dans l'intervalle une crise, une simple panique en Amérique, les pertes sont supportées exclusivement par les maisons expéditionnaires de Paris et Londres. De là sont venus les bruits étranges qui circulent sur les embarras de la haute banque en Angleterre. De là, les craintes patentes de la banque de Londres, qui a refusé ces jours derniers les plus puissantes signatures, des signatures dont le crédit était, il y a six mois, d'un million sterling. De là, les embarras dans les transactions commerciales, les difficultés pour liquider les vieilles affaires et le refus d'en entamer de nouvelles.

Telles sont les causes qui ont déterminé les grands marchés d'argent, à Londres et Amsterdam, à augmenter leurs prix.

Maintenant plusieurs personnes affirment que notre place peut efficacement résister à ces deux marchés et s'en affranchir, attendu l'activité, les bénéfices et la sagesse de son commerce. Voyons les faits dans toute la réalité.

La France fournira donc de l'argent à l'Allemagne et à la Suisse, car à l'exception de Berlin, les marchés les plus importans, Francfort, Vienne, Genève, ont suivi le mouvement de hausse imprimé au numéraire par Amsterdam. Les capitalistes de ces pays enverront sans doute en retour des inscriptions ou papiers, leurs fabriques obtiendront chez nous des crédits qui seront au détriment des nôtres; en France, la position financière est complexe; l'industrie et la bourse ont de l'argent et le commerce n'en a point.

Par exemple, Marseille ressent une disette d'écus très-facheuse pour les grandes affaires, et la banque de cette ville fait tous les jours des demandes de numéraire. L'escompte y est à 6 1[2 pour cent.

Le commerce des soies à Lyon éprouve les mêmes difficultés, et il y a la même pénurie d'écus. L'escompte y est de 6 à 7 pour cent.

Bordeaux manque également d'argent malgré quelques arrivages récens du Mexique, et malgré l'influence des réfugiés espagnols qui y apportent en or leur avoir actif. L'escompte y est à 5 1[2.

Le Havre et sa nouvelle banque n'ont plus assez d'écus pour prendre tout le papier qui leur est offert. L'*argent* et non l'*or* est payé 1[2 pour cent de change.

Si toutes ces places françaises et étrangères restent pendant trois mois dans cet état, c'est-à dire, si elles continuent leurs demandes, la place de Paris sera dangereusement appauvrie en numéraire. Et l'on remarquera qu'il n'est pas question de Londres et Amsterdam, lesquelles peuvent nous enlever de l'argent dans l'esprit de telle ou telle combinaison. On ne met pas en ligne de prévision la pertubation qui s'en suivrait, si des sinistres survenaient parmi des notabilités de banque, choses possibles.

On peut dire encore qu'à Francfort l'escompte est à 6 pour cent, et l'intérêt sur dépôt de fonds publics à 7 pour cent.

Qu'à Amsterdam, la banque a élevé l'escompte à 5 pour cent, et l'intérêt sur le dépôt des fonds publics est à 6 1[4, ce qui ne s'est point vu depuis douze ans.

Qu'à Berlin et à Vienne l'argent est rare et très cher.

En résumé, il y a en Europe 37 milliards de papiers fonds publics dont un tiers peut être anéanti d'un jour à l'autre sur les marchés par des bouleversemens révolutionnaires. Ce n'est point une exagération; car on ne parle pas de joindre à ce chiffre 20 autres milliards composant le papier des banques, des chemins de fer, canaux, etc.

La masse de papier en circulation sur cette échelle étant donc de plus 57 milliards national des emprunts que l'Amérique espagnole a pu produire la conflagration européenne de 1825, à tel point que les fonds anglais aient dû tomber de 19 pour cent. n'y a-t-il rien à redouter des événemens qui marchent, lesquels peuvent paraliser, compromettre et même perdre 4 milliards 1[2.

En 1825, les 3 pour cent français sont tombés au-dessous de 60, et restés durant toute l'année 1826 entre 63 et 72; les 5 pour cent français sont tombés à 106 au-dessous de 71 et restés aussi toute l'année 1826 entre 95 et 101.

Pourtant alors en 1825, la France n'était pas directement lésée dans la chute des fonds des Amérique espagnoles, et n'était atteinte que par le contre coup. Qu'arriverait il aujourd'hui qu'elle possède une somme effrayante des 4 milliards 1[2 de rentes espagnoles et portugaises?

Suivant Pitt, ce ne sont pas les emprunts *intérieurs* bien assis qui ruinent un état; ils sont, au contraire, un élément, un moyen d'activité pour lui, des valeurs créées. Les années 1797 et 1698 sont chargées de trois emprunts formidables contractés à des prix onéreux; et pourtant, les pièces officielles à la main, ce grand homme d'état a prouvé qu'elles avaient été les plus prospères de l'empire britannique. Les emprunts qui ne sont point payés ou qui sont niés ruinent; il y a toujours des moyens chez un peuple riche pour maintenir le crédit; il n'y en a pas pour ramener une immense confiance après une immense banqueroute. Ainsi il n'y a jusqu'ici que les Etats-Unis d'Amérique qui aient fait de grands efforts pour éteindre leurs dettes, capital et intérêts. Ils y sont parvenus; mais c'est seulement le collectif national des états réunis qui a éteint la dette primitive et commune, car les états particuliers gardent une dette énorme, l'intérêt de l'argent y vaut 15 à 18 pour cent. Dans toute l'Europe, la dette des états augmente chaque année dans un chiffre considérable, et l'amortissement est presque tombé en désuétude. Les gouvernemens d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Rome, de Piémont, de Russie, qui ne peuvent contracter d'emprunts chez eux, ou le crédit public n'existe pas, où les capitaux sont si rares, ont jeté tous leurs papiers d'état sur les places de Londres, Paris et Amsterdam, qui aujourd'hui en sont écrasées.

Cet état de choses est assez grave pour être signalé à la méditation des hommes de raison et de travail.

Frédéric Fayot.

DERNIERES DATES.

Boston	26 nov	Tampico	18 oct.
New York	29 nov	Mexico	15 oct.
Philadelphie	22 nov	Londres	24 oct.
Baltimore	30 nov	Liverpool	25 oct.
Washington	18 nov	Paris	21 oct.
Charleston	28 nov	Havre	16 oct.
Havane	22 nov	Bordeaux	12 oct.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

901	balles Mississipi		15
900	do	do	14
618	do	do	14 3[8
557	do	do	15 1[4
480	do	do	14 3[4
465	do	do	14 1[4
305	do	do	14 1[2
215	do	do	14 1[2
60	do	do	15
58	do	do	18
30	do	do	15
143	do	District de l'Ouest	13 5[8
4732			

ETAT DU COTON.

Existences sur place et à bord de nav jusqu'au 6 décembre	118,730 balles
Importations d'hier,	1678 "
	120 408 "
Exporté hier	2,201 "
Existences en mains et à bord de nav.	118,207 "

DEMAIN Vendredi, 9 du courant, à 7 heures du soir, à la salle ci-devant employée comme salle de bal, encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, il sera délivré gratis, en langue espagnole, par Mr. *Cubi i Soler*, une lecture publique sur les principes fondamentaux de la Phrénologie. 8 dec—1

(Communiqué.)

Nous éprouvons le plus grand plaisir à appeler l'attention publique sur cette superbe vente de propriétés foncières qui sera faite aujourd'hui jeudi, 8 du courant, à midi précis, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez par le ministère de M Isaac L. McCoy, encanteur. Cette vente consistera en partie de

5 maisons de prix, à trois étages et maisons de résidence, faisant face à la rue Tchoupitoulas.

2 lots de terre de grande valeur, rue Delord.

6 magasins en briques, à 3 étages façade sur le triangle en granit.

1 vaste lot de terre, mesurant 273 pieds de face à la rue Tchoupitoulas

1 autre lot de terre face à la rue du Canal,
1 do do do Jackson,
1 do do do du Bassin.
6 do enc des rues Ste Marie et Religieuses.
1 do do Religieuses et Nonnes.

41 actions de la Compagnie de la Presse à coton d'Orléans Plus une foule d'autres propriétés.

La propriété qui fait face au triangle, et celle de la rue Tchoupitoulas, acquerront nécessairement en peu de tems une valeur immense. Cette section de notre cité qui, jusqu'à présent a été entièrement négligée devient tous les jours plus importante, par les améliorations utiles et élégantes qui s'y font et qui donneront en peu de tems une valeur supérieure à celle d'aucune autre partie de la ville. Quand on regarde les différens ouvrages d'importance qu'on peut à présent considérer comme terminés, tels que le comblement de la batture, la construction des quais qui s'étendent presque tout le long de la devanture du faubourg Ste Marie et qui donnent tant de facilités aux bateaux à vapeur aussi qu'aux autres bâtimens pour décharger leurs cargaisons; quand on pense à l'ouverture de la rue de l'Annonciation, au pavage, à l'élargissement et alignement de la rue Tchoupitoulas, à l'agrandissement du nouveau marché, à la construction des ouvrages hydrauliques, et à celle de plusieurs presses à coton magnifiques, avec des entrepots pour le tabac, et trois ou quatre autres qu'on va commencer à bâtir, enfin quand on songe à toutes les améliorations qui ont été déjà faites ou qu'on a entreprises et qui donnent tant de prix aux propriétés avoisinantes; on ne peut douter que celles qui sont à vendre aujourd'hui, n'offrent les plus grands avantages aux capitalistes qui ont envie de spéculer. 8 dec

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Arkansas, Dennis, New York. Franklin & Amos.
Navire Congress, Harty, Havre, Bein & Cohen.
Goélette Henry, Grimes, Matagorda, T Toby & Bro.
Goélette Onecko, Nickerson, Mobile, Tourné & Beckwith.
Goélette Cora, Delvaille, Tampico, M. Fiat.

Arrivés.

Bateau de remorque Féliciana, Wood, des passes, ayant mis à la barre les navires Octorora et Star—Il a amené dans le port les navires Olbers et Mars, et le brick Alphello. Laissé la barre du S O le 4 courant, à 7 heures P M; les navires Vailliant et Sylvanus Jenkins allait en mer; à l'ancre en dehors de la Barre, une barque et trois bricks, noms inconnus—Il rapporte que plusieurs navires sont en rivière.

Bateau de remorque Pacific, Martin, du Détour des Anglais, avec les bricks Corsair, Casket et Coddington, les goélettes Delaware et G L Gester.

Navire Olbers, Ester, de Brême, parti le 7 octobre avec 356 passagers.

Navire Ermine, Gilchrist, de Liverpool.
Brick Erminie Fortonat, Milassinvich, de Bordeaux
Brick Corsair, Moore, de Malaga.
Brick Gov. Coddington, Bailey, de Pensacole.
Brick Casket, Davis, de Smyrne.
Goélette S L Gester, Fenters, de la Mobile.
Goélette Delaware, Mieton, de la Havane.
Goélette Fancy, Hawes, d'Apalachicola.
Goélette Factor, Myrick, de Nantucket.
Bateau à vapeur Despatch, Benedict, de Lafourche Int. avec coton, etc.
Bateau à vapeur Kentuckian, Dawson, de Louisville, avec un chargement de coton, huile de castor, maïs, porc, patates, farine, etc.

Décédé hier, M. GILES KIRBY, typographe, natif de Middleton, Connecticut Durant le peu d'années qu'il a passé dans ce pays, il a su s'acquérir l'estime et l'amitié de tous ceux qui ont pu apprécier les qualités qui le distinguaient. Ses funérailles auront lieu cet après midi, à 4 heures Le convoi partira de la résidence du Dr. McFerlane, encoignure Poydras et du Cirque.

Antoine Bel

ARRIVANT de France, a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a ouvert son magasin de marchandises sèches, à l'encoignure des rues Vieille Levée et du Quartier vis à vis l'Hôtel de la Monnoie. 8 dec—2

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Ernest,
40 caisses kirsch de la Forêt Noire,
60 do absynthe suisse,
50 paniers champagne (qualité supérieure),
20 meules gruyère,
2 barils saucissons de Lyon,
4 caisses sardines,
20 do fraises, framboises, groseille, abricots, poires et pêches,
4 caisses pâtés truffés, tranches de saumon à l'huile, &c.
2 caisses tomates conservées,
100 do cerises à l'eau de vie en bouteilles blanches
30 do liqueurs en cruchons de porcelaine,
60 do Dantzick, maraschino et crême de thé,
10 do gelée de groseille,
10 do marmelade d'abricots,
2 do jus de framboises,
4 do moutarde préparée,
20 do de chambertin,
1 do briquets chimiques.
GUERIN & POUVERIN,
8 dec—10 Encoignure Royale et Bourbon.

COUR DES PREUVES—Attendu que Philibert Bordelois a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse, et Ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Jean Jules Barre, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
7 dec Rég. des Tests.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque David Canon ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage dudit navire. 7 dec

172 Barils Porc mess, à vendre par
8 déc R. GROHING & Co.

BOTTES—10 caisses Bottes fines, en peau de veau, à vendre par FROST & Co,
8 dec 8, rue de la Douane.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 8 Décembre 1836,
Pour les débuts de Mrs. Alexandre Neveu et Cieul,
LES GANTS JAUNES,
Vaudeville en un acte,—Suivi de
LA VISITE A BEDLAM,
Vaudeville en un acte—On commencera par
L'HERITIERE,
Vaudeville en un acte.

VENDREDI, 9 Décembre 1836,
Pour le début de
Mme. OTHMAN, première chanteuse,
LA MUETTE DE PORTICI,
Grand opéra en 5 actes.

Théâtre St. Charles.

Cinquième début de Mde Drake, 7ème de celui de Mr Barton et la dernière soirée des frères Grecs.

Ce soir Jeudi, 8 décembre, on représentera la tragédie intitulée:

MACBETH.

Macbeth.................Mr Barton
Lady Macbeth.................Mde Drake

La grande Ouverture de 'La Bayadère.'

Le spectacle sera terminé par les tours des FRERES GRECS.

Dimanche prochain, l'opéra de Rossini—Le Barbier de Séville.

Théâtre Américain.

Ce soir, Jeudi 8 Décembre 1836,
On commencera par la comédie intitulée:

HONEY MOON,

Suivie d'un solo sur la trompette par Signor Gambatti.

Le spectacle sera terminé par le drame, intitulé
VICTORINE.

Librairie Française et Espagnole.
Dirigée par A. L. BOIMARE.

LE catalogue de cet établissement vient d'être reçu par le navire Olympia, et sera remis aux personnes qui désireront l'avoir, rue Toulouse, No. 147. 8 dec—4

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.

Ils pratiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ.
8 déc GEO. MERRICK, Ing.

MADAME F. FRYER, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et le public en général, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de marchandises, telles que soieries, rubans, manteaux, chapeaux et capottes, pour dames et enfants; broderies et nouveautés; blondes et dentelles, blanches et noires; ombrelles; souliers en tout genre; indiennes et jaconas, jouets d'enfants et autres articles d'étrennes, qu'elle vendra en gros et en détail.

L'ouverture se fera le vendredi, 9 Décembre 1836, au No. 161, rue Royale, encoignure Toulouse.
8 déc—8

LES personnes qui suivent ont été nommées Directeurs par les actionnaires de la Compagnie des Améliorations du Faubourg Franklin.
J. F. Pepin, L. U. Gaiennié,
C. A. Rousselin, L. Féraud,
H. Droz.

A une assemblée des Directeurs de la Compagnie, Mr. L. U. Gaiennié a été élu président.
Mr. J. F. Pepin, Trésorier.
Mr. C. A. Rousselin, Secrétaire
Sur motion, il fut résolu que les listes de souscription resteraient ouvertes jusqu'au 1er janvier 1837.
8 dec—3 C. A. ROUSSELIN, Secrétaire.

Pour Harrisonburg, Monroe, et l'Ecore Fabre, Ouachita et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur bon marcheur ROMEO, capitaine D F Manning, partira pour les endroits ci dessus, jeudi 8 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord vis à vis la rue Gravier ou à
7 dec KIMBALL & POMROY, 6 Front Levee.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire EMPEROR, capitaine Chaffee, demande 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L HGALE,
8 dec 93, rue de la Commune.

A freter ou à vendre.

La goélette **William E. Jester**, du port de 112 tonneaux, construite depuis 18 mois avec le meilleur bois de chêne, de Milford en Delaware, chevillée en fer, tirant huit pieds d'eau bien chargée. S'adresser à bord, près du ferry, ou à
8 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

A VENDRE OU A FRETER—La goélette WM. E. JESTER, du port de 142 tonneaux, construite en chêne blanc à Milford, Delaware; doublée en fer, elle a 17 mois, tirant 8 pieds d'eau quand elle est chargée S'adresser au capitaine Frutress, à bord, près du Ferry, ou à
8 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

POUR FRANKLIN et la NOUVELLE-IBERIE—Le ketch **New Albany**, partira jeudi 8 décembre, pour le port de Franklin et de la Nouvelle Iberie (Attakapas). Pour fret s'adresser à Jh. Castagnier, à bord, vis à vis la rue Saint Louis.
6 dec—3 J. C. ARNAUD.

COUR DES PREUVES—Attendu que Bernard Marigny a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Jules Guihou, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
8 déc W F C DUPLESSIS, Rég. des Test.

Succession de Hall

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles F. Gardiner et Pierre L. Boucher, exécuteurs testamentaires de la succession de feu Pascal P. Hall, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
8 déc Rég. des Tests.

SUCCESSION de Jean Michinard—Vente par le Régistrer des Testamens—Lundi, le dix-neuvième jour du mois de Décembre, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 Décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, au No. 53, rue Girod, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, les meubles dépendant de la succession de Jean Michinard, décédé
Conditions de la vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 dec Rég. des Tests.

Succession de Zénon Victor h. c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Burthe, exécuteur testamentaire de la succession de feu Zénon Victor, homme de couleur libre, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
7 déc Reg. des Tests.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.—*District Oriental de la Louisiane.*—Harrod et Quarles *contre* le navire Gloucester—En vertu d'un venditione exponas à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu au Merchants Exchange, rues Royale et de l'Exchange, entre Douane et Canal, en cette ville, le lundi 19 du courant, à midi et demi, le navire GLOUCESTER, de Boston, du port de trois-cent-trente-huit tonneaux 55[75e. par registre; construit à Gloucester, dans l'état du Massachusetts, en l'année 1833, avec tous ses apparaux, voilures et ameublemens. Le navire est amarré de l'autre bord du fleuve en face de la ville, et l'on peut voir son inventaire à mon bureau.
Bureau du Marschall, Nouvelle Orléans, 2 décembre 1836. J H. HOLLAND,
6 déc Marshall des E. U.

René Salaun contre Auguste Moret.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi, onze janvier mil huit cent trente sept, à une heure de relevée:
Un certain nègre nommé Lewis, âgé d'environ 15 ans. Saisi dans dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
7 dec FRED. BUISSON, shérif.

Marchandises de Laine—40 balles couvertures de différentes qualités, 5 balles flannelles assorties, 10 caisses cassinettes, 26 dito kerseys, et autres marchandises de laine, en débarquement et à vendre à des conditions avantageuses, par ballots ou pièces. ANDREWS & BROTHERS,
19, rue de Chartres
8 dec

Saindoux—1000 barillets saindoux, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
8 dec 17, rue de la Commune

Whiskey de Monongahela.—188 barils, en débarquement et à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
8 dec 31, rue de la Commune

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 28 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 déc

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du conseil de ville, la ferme des deux halles de la première Municipalité, sera adjugée à l'encan, lundi 12 du courant à midi, au bureau du maire. D. PRIEUR,
7 déc Maire.

Ventes à l'Encan.

PAR E. FORSTALL & Co.
Bureau rue du Camp no 4 6.

Propriété de valeur à vendre et Actions de la Banque des Citoyens.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, les propriétés ci-dessous décrites:

Un lot de terre situé rue Baronne, entre Hevia et Girod, mesurant 60 pieds de face sur 126 pieds de profondeur, mesure française, sur ce lot se trouve bâti un établissement considérable pour emmagasiner et fumer le jambon; cette propriété est louée à bail pour quatre ans, depuis le premier novembre dernier, à raison de $1500 par an en billet bien endossé pour la somme de $6000, et payables par coupons de $500 tous les trois mois à dater du jour du bail. Il sera également vendu avec ladite propriété, 60 ACTIONS DE LA BANQUE DES CITOYENS; l'hypothèque qui garantit ces actions est la seule qui pèse sur la propriété cidessus.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 dec..3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett le samedi dix sept décembre 1836, à la folle enchère et aux risques et périls de Mrs. Devaux, Georgiette et Benoit Joseph Gugny, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente à eux faite par les mêmes encanteurs le 23 juillet dernier, savoir:

Devaux Georgiette, trois lots de terre désignés par les No. 1, 6, et 7, de l'îlet 27 et situés rue de l'Union au nouveau faubourg Marigny.

Benoit Joseph Gugny, un lot de terre désigné par le No. 5 du même îlet.

Le tout conformément à un plan particulier déposé en l'étude de M. L. Feraud, notaire public.

Conditions à la vente. 8 déc.

PAR M. BARNETT Sen.

IL sera vendu, samedi 10 du courant, le nègre JACOB, depuis 19 ans dans le pays, ingénieur, ayant conduit une machine de sucrerie pendant 6 années, excellent bûcheur, bon cocher et palefrenier, laboureur, propre à tout, étant intelligent et de bonne volonté.

Ce nègre qui est bon sujet, est pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Partout mars 1837, en billet tiré et endossé à satisfaction avec hypothèque &c. Au prix d'adjudication sera ajouté l'escompte à raison de 8 1[2 pour cent l'an.

L'Esclave ne sera livré qu'après que les conditions de la vente auront été remplies. L'acte de vente qui sera passé pardevant L. T. Caire, le sera aux frais de l'acquéreur. 8 déc—3

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu vendredi 9 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Un Lot de Terre, bien situé, ayant 42 pieds 7 pouces de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues Moreau et Victoire, faubourg Marigny, conformément au plan exhibé à la Bourse.

Conditions—La moitié à six mois de crédit, portant un intérêt de 8 pour cent par an, et l'autre moitié à 12 mois; le tout en billets endossés et approuvés par le vendeur, portant hypothèque jusqu'au paiement final.
8 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Grande Vente de Groceries.

LUNDI prochain, 12 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu aux magasins de John R. Pulley, vis à vis du railroad Pontchartrain: une grande quantité de comestibles, consistant en eau de vie, vins, rums, genièvres, sucres, cafés thés, liqueurs, &c. jambons, porc, bœuf, beurre, maïs, poulies, cordages et autres articles maritimes, ainsi qu'une quantité de poudre à canon.

Conditions: Toute somme audessous de $100 comptant; de $100 à 250, 60 jours; de $250 à 500, 3 mois et audessus de $750, 4 et 6 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs. 8 dec

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, le 6 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Un Lot de Terre, situé au faubourg Marigny, ayant 53 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Casacalvo, entre les rues Marigny et Champs Elysées, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallelles, borné d'un côté par la propriété de Mr. Bertrand, et de l'autre par celle de Mr Mirepoix, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit. 8 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à 11 heures du matin, au magasin de Messrs. Harrison, Brown & Co. rue de la Douane, vis à vis la poste aux lettres, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

151 sacs café; 180,000 cigarres, importés et avariés à bord de la goélette Danton & Son, capitaine Rogers, venant de la Havane. 8 dec

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 10 Déc. 1836, à midi, à l'Arcade de Banks, pour clôre un compte,

L'esclave Amélia, négresse âgée d'environ 19 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et nourrice, elle est créole et garantie des vices et maladies prévus par la loi

Conditions: 6 et 12 mois, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Acte de vente pardevant G. Legardeur, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 8 dec

Linge fait, Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers, &c &c.

PAR THOS. C. CASH & Co.
44, rue du Camp.

IL sera vendu samedi, 10 Décembre, à dix heures du matin, un grand et bel assortiment de Linges faits, de New-York et de Philadelphie, propres pour la saison.

Aussi—Chapeaux de soie et de fourrures, casquettes en drap, bottes, souliers, &c. La vente sera positive. 8 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Présents et cadeaux du nouvel an (1837.)

IL sera vendu mardi prochain, 13 du courant, à onze heures du matin, au magasin d'encan, No. 20, rue St. Louis,

50 caisses de jouets d'enfans de différents genres; ainsi que deux caisses de poupées en cire, ayant des yeux à coulisses

Le tout fraichement débarqué de New York.
8 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu vendredi prochain, 9 du courant, au magasin d'encan, No. 20, rue Saint Louis, immédiatement après la grande vente d'habillements faits qui doit y avoir lieu, 50 caisses chaussures assorties.
8 dec

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à midi, à son magasin d'encan, pour clôre un compte, 50 barriques de vin de Bordeaux. 8 dec

Résidence agréable pour l'Eté.
PAR M. BARNETT.

IL sera vendu lundi 12 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis,

1000 LOTS DE TERRE,

Situés au village de Felixbourg. Cette vente offre considérablement d'avantages aux spéculateurs, et plus particulièrement à cette partie de la population qui a l'habitude d'aller dans les villes du nord pour y passer l'été: Felixburgh ne peut être surpassé par aucun endroit le long de la côte, tant sous le rapport de la salubrité que par les agrémens que l'on peut s'y procurer, situé sur le bord du lac, près de la passe à Christian; la terre y est très haute et couverte de bois de chêne, frêne et magnolice; il s'y trouve d'abondantes fontaines dont plusieurs contiennent une eau minérale, des poissons, des huitres et des gibiers sont en abondance, les bains y sont très agréables. Ces avantages ne peuvent manquer de rendre ce lieu désirable, et engager les acheteurs à y placer leurs capitaux. Il est à présumer qu'un chemin à coulisses passera avant longtemps à travers de Felixburg à Natchez; le propriétaire a en conséquence réservé une espace de 450 pieds; cinq pour cent sur la vente de cette propriété seront retenus par le notaire pour la construction d'un Wharf, sujet aux ordres d'un comité qui sera nommé à cet effet par les acquéreurs. Les conditions de la vente sont de 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement; ceux qui paieront les deux premiers bilets auront droit à un escompte, à raison de 10 pour cent par an, et auront le privilège de donner sans endosseur les deux derniers billets Les billets demeureront entre les mains du notaire jusqu'à ce que l'hypothèque qui existe sur cette propriété soit levée: ce qui sera fait sans délai. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. Les acheteurs devront signer leurs actes dans un terme de vingt jours après l'adjudication, à défaut de quoi, les lots adjugés seront revendus pour leurs comptes et risques, sans aucun autre avis. Le plan est maintenant exhibé à la Bourse. 7 déc

Vente Renvoyée.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Superbes ventes de linge fait, à l'encan.

VENDREDI, 9 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu à leur encan, rue St. Louis no 20, un grand assortiment de valeur en linge fait, reçu tout récemment de New York, et confectionné pour un des premiers magasins de linge fait de cette ville, consistant en habits et levites noires de première qualité; pantalons de casimirs de Londres, draps noirs et en couleurs; pantalons assortis, drap en velours et gilets de merinos, chemises de toile fine, caleçons de flanelle, chemises de coton, do avec le devant en toile fine.

Aussi, 200 habillemens complets pour nègres; faits de kerseys, gilets, pantalons et capotes de couvertes, etc. 3 dec

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 9 du courant, à midi à la Bourse Hewlett:

Un TERRAIN, situé à l'encoignure des rues Remparts et Dumaine, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 80 pieds de profondeur, et plus s'il s'en trouve, ensemble les édifices y construits, consistant en une maison briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de quatre appartemens, deux cabinets et une galerie; une cuisine en briques, à étage, composée de six pièces dont trois à feu, une autre cuisine briquetée entre poteaux, latrines doubles en briques, cour carrelée, &c.

Conditions. Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par H. Pédesclaux, notaire public.
8 dec

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 8 du courant à midi, à la Bourse Hewlett, la mulâtresse nommée ROSALIE, âgée d'environ 22 ans, avec son fils Louis, âgé d'environ 6 ans. Rosalie est un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—Comptant. 7 dec

PAR E FORSTALL & Co,
Bureau no 60, rue du Camp.

IL sera vendu jeudi prochain. 8 du courant, à 11 heures précises, au magasin de MM. Bier & Steever, encoignure des rues Magasins et Poydras:

100 barils vin de Benson, sans par qu'il a été importé. Conditions: jusqu'à $500 comptant; audessus de [illegible], 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 7 dec

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT.

IL sera vendu le 8 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La mulâtresse Suzanne, âgée d'environ 23 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec son enfant André, âgé de 7 ans, pleinement garantis.

Conditions—3 et 6 mois pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant Wm. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Superbes ventes de meubles à l'encan.
Vente sans réserve.

JEUDI prochain, 8 du courant, à 10 heures du matin, très précises, rue de la Vieille Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse, maison de M. E Fortier, il sera vendu les meubles meublans ladite maison, la plus grande plus grande partie desquels ont été sauvés dans le dernier incendie, 1 appartiennent au superbe établissement que tenaient mesdames Rigaud & Griffon; les meubles, à quelques exceptions près, sont en bon état, et ceux qui tiennent des maisons publiques comme particulières auront une bonne occasion de se procurer dans ce genre les articles dont ils peuvent avoir besoin, comme lits, sideboards, tables à dîner, Services de tables, couteaux et fourchettes, tables de nuit, chaises, armoires, glaces, sofas, pendules et une grande quantité d'autres articles, &c.

Conditions: comptant. 3 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu jeudi prochain, 8 du courant, à leur magasin d'encan, à 11 heures du matin, sans réserve, pour clôre un compte:

2 caisses d'indiennes fines; 1 de alépine do et une quantité d'autres marchandises. 6 déc

PAR T C CASH & Co.
Rue du Camp, no 44.

Marchandises Sèches par colis.

IL sera vendu jeudi, 8 décembre, à 11 heures 150 colis marchandises sèches, dernièrement importés, consistant principalement de couvertures, flanelles, kerseys, toile d'Irlande, batistes, coton blanc et écru, toile à draps, indienne merrimack, mouchoirs, parapluies, &c. 6 déc

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett.

Le griffe nommé Neptune, âgé de 18 à 19 ans, depuis un an dans le pays, très bon cuisinier, bon cocher et domestique de maison; garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
6 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
400 barils Harengs Potomac No. 1.

IL sera vendu Mercredi 7 courant, à 4 heures de l'après midi, au magasin No. 128 rue du Camp, 400 barils harengs Potomac. 6 déc

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 10 décembre 1836, à midi, à la de l'Arcade Bank's,

L'esclave Maria, négresse de 18 ans, un peu blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, pleinement garantie. Elle s'est absentée une fois pendant dix jours, mais elle est revenue d'elle même.

Conditions—L'acquéreur s'engagera de payer deux billets pour $318 33 chaque de 18 janvier 1837 et 18 juillet 1837, pour la balance en billets à 6 mois, endossé à satisfaction et portant hypothèque. 5 déc

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu jeudi 15 de décembre 1836, à midi à la bourse Hewlett, à la folle enchère du dernier acquéreur qui n'a point rempli les conditions de la vente,

L'esclave Bazil, âgé de 11 ans—Le titre seulement garanti.

L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 5 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi, le 9 du courant, à 4 heures, à l'encoignure des rues Communes et St. Jean

Un Cabaret bien garni.

Conditions à la vente. 7 déc

PERDU—Deux bons de sécurités signés par Geo. A. Vail, datés Nouvelle Orléans, 18 juin 1836, un comme sécurité de James Elliott, et l'autre comme sécurité de John Williams, chacun desquels reconnaissent avoir reçu $18, de Thos. J. Mortimer, agent de la goélette Minerva, et promettant que les dits hommes, à chaque bon, se mettraient en mer sur le dit bâtiment d'après le rôle d'équipage, (qu'ils ont signé) et d'après un acte du Congrès des Etats-Unis passé le 20 juillet 1790. Celui qui a trouvé les dits bons et qui les remettra au soussigné, No. 7, rue Toulouse, sera libéralement récompensé
7 dec—3 THOS. J. MORTIMER.

MADAME ALBOUY, modiste de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elle vient de recevoir par le Salem des articles dans le plus nouveau gout, tels que chapeaux et capotes provenant des premières maisons de la capitale, étoffes pour robes de ville, de bal et de soirées, manteaux de dames et enfans, broderies nouvelles; et en général tout ce qui concerne la haute nouveauté de Paris Ces marchandises seront mises en vente le jeudi, huit courant, à son magasin de modes, rue Royale no 194. 7 dec—3

AVIS—Le soussigné offrira en vente vendredi, 9 du courant, à 7 heures du soir, à la Bourse des Négocians, rue Royale, plusieurs propriétés d grande valeur, ainsi qu'une quantité d'actions de différentes compagnies d'assurances et de banques Ceux qui désirent ajouter à cette vente sont invités à envoyer leurs avis aussitôt que possible.
7 dec JOHN M. BACH, encanteur.

Banque des Négocians,
Nouvelle Orléans, 5 décembre 1836.

A UNE assemblée de la direction, tenue ce jour, il a été résolu qu'un paiement additionnel de dix pour cent sur le fonds capital de la banque est exigible et doit être payé avant lundi 12 décembre, en espèces conformément à la charte.
(Signé) W. W. FRAZIER.
7 dec—4 caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836

CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville qu'il vient de recevoir de France par l'Ernest, un très bel assortiment de nouveautés, Mousseline laine, première qualité; Chales cachemir, fichus, cravattes, mouchoirs de batiste; cols brodés rivière; ceintures; voiles en blonde; soiries; satin; gros de Naples; rubans et divers autres articles pour dames. Plus, un très bel assortiment d'habillemens d'enfans en drap et mérinos, pour l'âge de 2 ans jusqu'à 12 ans. L'ouverture des salles sera faite demain mercredi, en son magasin, rue Royale, entre Bienville et Conti.
7 déc—1 V. DECAUX.

UNE nourrice désire trouver une place dans une famille respectable. S'adresser au bureau de cette feuille. 7 déc—3

AVIS—Des propositions seront reçues à la Banque du Canal, jusqu'à lundi, pour l'accomplissement du chemin de l'avenue de Carrollton. Des renseignemens seront donnés en s'adressant à
7 dec—5 ALBERT STEIN, ingénieur.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement les dames, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, un assortiment additionnel de nouveautés et marchandises de gout. Leur magasin est situé rue Conti entre Chartres et Royale. THOMAS & ROZANT DE MANDRES.
6 dec—3

MARTIN DEJAX, rue Toulouse, en face l'encan de M. Mossy, a l'honneur de prévenir les dames et le public qu'il a reçu par les derniers navires arrivés de France, un très grand assortiment de manteaux pour dames et pour enfans, dans les formes et les goûts les plus nouveaux: une très grande quantité de schâles cachemires purs, de fabrique de Paris, un très grand choix d'indiennes françaises, nouveaux dessins, des broderies, de la bonneterie et beaucoup d'articles de nouveautés &c. qu'il vendra à des prix très modérés.

N. B. Il a le dépôt d'un propriétaire de la Champagne très renommé pour les vins blancs mousseux, de qualité supérieure à $15 a douzaine. 6 dec—4

Demandé par un jeune Américain, élevé en France, parlant bien les deux langues et un peu l'Espagnol, une place dans une maison de commission ou chez un courtier de coton. S'adresser à
J DARRAMON,
6 dec—3 20, rue Chartres.

SALLE DE BAL—RUE SUZETTE.

LE propriétaire de cette vaste Salle a l'honneur d'informer le public que son premier Bal Paré et Masqué aura lieu samedi prochain 10 du courant.

Les portes seront ouvertes à 6 heures du soir
Prix d'entrée.................$1
6 dec—5

$10 DE RECOMPENSE.

S'EST échappé de chez le soussigné un beau chien épagneul puce ayant quelques tâches grises sur le corps et les pattes; il a la queue coupée un peu longue et s'appelle Lindor. Z. COLSON,
6 dec—5 Banque de la Louisiane.

MR Gustave Brulatour, reçu Bachelier ès Lettres au Collége Royal de Bordeaux et ayant professé dans une des principales villes de France, désirerait se placer dans un collège des Etats-Unis, comme professeur de langue française; à défaut il prendrait une place sur une habitation pour instruire des jeunes gens, ou bien donnerait des leçons en ville ou chez lui. S'adresser par lettre cachetée adressée à Mr. G. B. au Bureau de cette feuille 6 dec—3

LE soussigné venant d'arriver de France, a l'honneur d'informer le public en général, et particulièrement les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il fera l'ouverture de son magasin, situé rue Toulouse, entre Chartres et Royale, le 28 du courant, où l'on trouvera un bel assortiment de bonbons, sucreries, objets pour étrennes &c, &c. Il espère par ses soins et les bonnes qualités des différents articles qu'il a apportés satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honnorer de leurs visites.
6 dec—6 3m MATOSSY.

JAEGER ACHTUNG—Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert, Sontag den 11 dieses, um 8 Uhr in voller Uniform sich Einzufinden, de Versammlungs Platz ist am Bassin. Auf Befehl des Hauptmanns.
F. MULLER,
7 dec Fourrier.

$10 de Récompense.

Parti marron de chez le soussigné, il y a environ un mois, le griffe nommé BOB, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 8 pouces; il parle l'anglais, et a été employé pour quelque temps par Mr Stone, charpentier. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le logera à la geole de cette ville. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point donner asile audit esclave, sous peine des rigueurs de la loi.
[illegible] dec—3 EDWARD CARTER.

Esclave détenue à la geole de la paroisse Jefferson—Une négresse nommée [illegible], se disant appartenir à madame Ferry, des Attakapas. Le propriétaire est requis de venir la réclamer.
7 dec J. CHARBONNET, shérif.

100 [illegible] par [illegible] R. GROHING & Co.